



ALNB - Fédération canadienne des entreprises indépendantes

Questionnaire sur les politiques publiques - 2018

Question 1

Comme l'a confirmé la vérificatrice générale, les états financiers pour l'exercice financier terminé le 31 mars affichent un excédent de 67 millions de dollars.

Pour la troisième année consécutive, notre économie présente un taux de croissance plus rapide que ne le prévoient les économistes du secteur privé. Nous voyons nos recettes augmenter tout en continuant à dépasser nos objectifs financiers. Bien que nous prévoyions encore de légers déficits au cours des prochaines années, ceux-ci représenteront en moyenne 1,3 pour cent des dépenses sur l'ensemble de notre plan pluriannuel.

Dans l'ensemble, l'excédent équivaut à une amélioration de 259 millions de dollars par rapport au budget. Cela comprend une hausse des recettes de 150 millions de dollars, surtout en raison de l'impôt sur le revenu des sociétés, et une diminution des dépenses de 109 millions de dollars, qui s'explique en grande partie par des dépenses moins importantes que prévu au gouvernement central, pour le coût du service de la dette publique et pour le développement économique. Bien que les dépenses relatives au développement économique aient été inférieures à celles prévues au budget, elles ont augmenté de 40 millions de dollars comparativement à l'exercice financier précédent.

Le gouvernement a maintenant dépassé ses objectifs de réduction du déficit pour les budgets déposés en 2017, 2016 et 2015.

Nous avons réussi à relancer notre économie tout en réalisant des investissements essentiels dans l'éducation, les soins de santé, l'infrastructure et d'autres services publics importants.

« Selon moi, les états financiers consolidés donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la province du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2018 », a écrit la vérificatrice générale dans son rapport.

En ce qui a trait à la dette publique, au cours des dix dernières années, on notera qu'après avoir augmenté pour passer de 25,0 % à 41,1 % au cours de dix dernières

années, le rapport entre la dette nette et le PIB de la province s'est enfin stabilisé et a en fait connu un repli en 2017.

Nous avons un plan pluriannuel qui prévoit un léger déficit cette année et pour les deux prochaines années, suivi d'un excédent structurel en 2021 et pour les années ultérieures. Nous ne doutons pas que nous pourrions réaliser ce plan. En fait, si nous continuons à dépasser nos objectifs, nous pourrions dégager des excédents structurels plus rapidement. Pour ce faire, nous devons favoriser un environnement de croissance économique sans risquer de provoquer un repli économique qu'entraîneraient des coupures importantes dans les services publics, comme cela a été constaté de 2010-2014, lorsque Blaine Higgs était ministre des Finances.

Question 2

Sous la gouverne de Blaine Higgs, alors qu'il était ministre des Finances du gouvernement conservateur, la taxe sur les petites entreprises du Nouveau-Brunswick (4,5%) était la deuxième plus élevée au Canada, juste derrière le Québec (2013 : 8%). En 2018, il s'agit de la troisième plus basse du pays (N.-B. 2,5%). Elle est désormais inférieure à celle du Québec (7%), de l'Ontario (3,5%) et de toutes les autres provinces de l'Atlantique (Î.-P.-É. 4% ; T.-N.-L. et N.-É.3%).

En 2013, Blaine Higgs a augmenté les impôts sur les entreprises et les particuliers. C'était la plus grande hausse d'impôt du Nouveau-Brunswick en 30 ans. L'Institut Fraser avait déclaré : « Le ministre progressiste-conservateur des Finances, Blaine Higgs, a proposé une série de hausses d'impôts extrêmement préjudiciables pour sortir le Nouveau-Brunswick du trou fiscal profond dans lequel il se trouve. Malheureusement, ces hausses d'impôts nuiront aux perspectives économiques du Nouveau-Brunswick (...) Le pire, c'est que le ministre Higgs a choisi d'augmenter certains des types de taxes les plus dommageables sur le plan économique (...). L'augmentation du taux général d'imposition du revenu des entreprises (de 10% à 12%) et la compétitivité du Nouveau-Brunswick subit un coup dur. Dans un monde où les juridictions se font concurrence pour obtenir des capitaux mobiles, la hausse des impôts sur les sociétés signifie moins d'investissements, une productivité plus faible, une croissance économique plus faible et, finalement, moins d'emplois. »

Notre gouvernement a réduit le taux d'imposition sur le revenu des petites entreprises du Nouveau-Brunswick à 2,5 pour cent depuis le 1^{er} avril.

Il s'agit de la quatrième réduction du taux d'imposition depuis le 1^{er} janvier 2015.

Question 3

La création d'un groupe de travail sur l'indemnisation des accidents du travail a été annoncée en mai 2017 pour identifier des solutions et établir un plan à long terme pour assurer que le système soit transparent, responsable, prévisible et durable. Il a présenté son rapport au gouvernement le 17 juillet 2018.

Le comité était composé de représentants des employeurs et employeuses, des travailleurs et travailleuses, et des représentants de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes et du conseil d'administration de Travail sécuritaire NB. Des particuliers et des groupes d'intervenants et d'intervenantes ont participé à des consultations publiques tenues dans six régions de la province.

Les recommandations de ce rapport serviront à garantir que l'indemnisation des travailleurs existe à la fois pour les employeurs et pour les employés à long terme.

Conformément à la Loi sur le vérificateur général, nous avons également demandé à la vérificatrice générale de procéder à une vérification de l'optimisation des ressources de Travail sécuritaire NB pour s'assurer qu'ils administrent les programmes de la manière la plus efficace possible.

Un gouvernement libéral réélu utilisera les recommandations du rapport pour que notre province dispose d'un système d'indemnisation des accidents au travail durable, adapté aux besoins et efficace, et ce, pour les années à venir.

Question 4

Le Parti libéral du Nouveau-Brunswick reconnaît la contribution importante des petites entreprises sur le plan de la croissance économique de notre province. C'est pourquoi, le gouvernement libéral a réduit le taux d'imposition sur le revenu des petites entreprises du Nouveau-Brunswick à 2,5 pour cent depuis le 1^{er} avril. Il s'agit de la quatrième réduction du taux d'imposition depuis le 1^{er} janvier 2015.

Le gouvernement a également soutenu les entreprises en améliorant l'accès aux capitaux afin d'aider à créer une communauté d'affaires saine et viable dans la province. De plus, le gouvernement a augmenté le crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises, qui est passé de 30 pour cent à 50 pour cent pour les investisseurs individuels, et a élargi l'admissibilité pour inclure les fonds de développement économique communautaire.

Le Parti libéral comprend à quel point les entreprises du Nouveau-Brunswick travaillent fort pour servir leurs clients et fournir des emplois à leurs employés. C'est pourquoi nous nous attaquons également aux formalités administratives pour aider les petites

entreprises à être plus efficaces et plus concurrentielles. À l'avenir, nous travaillons avec diligence afin de créer les conditions qui permettront aux entreprises de prospérer et de réussir. Nous avons une ressource dédiée au Conseil exécutif qui travaille sur l'harmonisation en Atlantique. Nous avons l'intention de poursuivre nos efforts dans cette direction.

Nous ne connaissons pas encore les implications financières ou législatives du gouvernement fédéral si nous ne permettons pas la poursuite de l'harmonisation automatique des systèmes fédéral et provincial d'imposition des sociétés, ni l'impact sur les autres déclarants.

Question 5

Un gouvernement libéral réélu augmentera graduellement le salaire minimum à 14 dollars sur quatre an. Nous croyons que cela établira un juste équilibre entre le versement d'un salaire équitable aux travailleurs et travailleuses d'une part, et la prévisibilité des coûts pour les petites entreprises d'autre part.

Question 6

Le Parti libéral du Nouveau-Brunswick s'est engagé à soutenir les petites entreprises et à faire croître l'économie. Un gouvernement libéral réélu continuera d'écouter les intervenants et intervenantes sur les moyens d'améliorer des lois comme la Loi sur les normes d'emploi afin de garantir la protection des droits des travailleurs et travailleuses tout en créant un environnement propice à la croissance et à la prospérité des entreprises.

Question 7

Depuis 2014, notre gouvernement a pour sa part entrepris un nombre de mesures pour aider à faire croître les petites entreprises, incluant :

- Réduire le taux d'impôt sur le revenu des petites entreprises de 44 % ; remettant 18 millions de dollars dans la poche des propriétaires de petites entreprises afin de faire prospérer leur entreprise ;
- Étendre le crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises de 30 % à 50 %, permettant ainsi un meilleur accès au capital pour les entreprises ;
- Réduire les charges administratives grâce à un partenariat avec d'autres provinces de l'Atlantique pour harmoniser la réglementation et les procédures qui affectent les petites entreprises.

Un gouvernement libéral réélu demeurera concentré sur l'aide à apporter aux petites entreprises avec un plan qui inclut :

- Désigner un ministre responsable des petites entreprises et la réduction des formalités administratives, qui travaillera avec les intervenants afin d'améliorer le climat économique pour les petites entreprises partout au Nouveau-Brunswick.
- Réduire les charges administratives des propriétaires d'entreprises, incluant l'élimination des charges administratives du crédit d'impôt pour les investisseurs.
- Lancer, en partenariat avec les caisses populaires, un programme de prêt aux petites entreprises pour les entrepreneurs qui ont de la difficulté à accéder à du capital.
- Moderniser la Loi sur le privilège des constructeurs et des fournisseurs de matériaux pour assurer que les petits entrepreneurs se fassent payer pour leur travail de façon juste et dans des délais raisonnables.
- Travailler avec nos voisins de l'Atlantique à la déréglementation et l'harmonisation pour les entreprises.
- Créer des navigateurs d'entreprises pour aider les entrepreneurs à naviguer la réglementation et les autres exigences.
- Fournir de la formation subventionnée aux propriétaires de petites entreprises sur les façons d'augmenter la diversification et l'équité hommes-femmes.
- Assurer la mise en place d'un programme appuyant les petites entreprises axées sur les exportations.

Question 8

Nous comprenons que faire croître l'économie et créer des emplois sont importants afin d'être en mesure de garder nos jeunes ici et de ramener dans notre province les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises l'ayant quittée. C'est pour cela que nous investissons pour créer des possibilités afin que les entreprises puissent croître, que nos jeunes puissent travailler ici au Nouveau-Brunswick et que les gens qui ont quitté notre province puissent revenir travailler dans leur province natale.

La mise à jour de 2018 démontre un mouvement dans ce domaine alors que le gouvernement a lancé des programmes pour venir en soutien aux Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises qui atteignent leurs objectifs en matière d'éducation et d'emploi. Cela comprend deux programmes qui auront de profondes répercussions sur la main-d'oeuvre et les niveaux de compétences, les programmes des droits de scolarité gratuits et d'allègement des droits de scolarité pour la classe moyenne pour les étudiants postsecondaires, et les centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick, qui offriront des services de garderie gratuits et subventionnés pour la plupart des parents.

De plus, si réélus, nous continuerons d'investir afin de rétablir l'enseignement des métiers dans toutes les écoles secondaires du Nouveau-Brunswick, ce qui fournira aux jeunes des possibilités d'apprendre ces compétences importantes, le tout dans le but de

renforcer notre main d'oeuvre. Ces investissements seront faits par le biais de l'Initiative en matière d'infrastructure stratégique.

Notre gouvernement a travaillé avec les autres provinces de l'Atlantique afin de développer le Programme pilote en matière d'immigration. Ce projet de trois ans, dirigé par les employeurs, a pour but d'attirer et de conserver des talents provenant de partout dans le monde tout en appuyant la croissance de la population et en comblant les pénuries de travailleurs et travailleuses. On notera par ailleurs qu'en 2017, le Nouveau-Brunswick a enregistré la plus importante population de son histoire.

Question 9

Au cours des quatre dernières années, le gouvernement Gallant s'est efforcé de s'attaquer aux défis que connaissent les petites entreprises, notamment en abaissant à plusieurs reprises le taux d'imposition des petites entreprises et en votant la *Loi sur les régimes de pensions agréés collectifs* afin de réduire le fardeau administratif associé à la gestion d'un régime de pension et de rendre l'offre d'un régime de pension plus attrayante et plus abordable pour les petites et moyennes entreprises.

De plus, tel que mentionné précédemment, nous nous attaquons aux formalités administratives pour aider les petites entreprises à être plus efficaces et compétitives. Tout en continuant à réduire les formalités administratives, nous nous efforçons de créer les conditions permettant aux entreprises de prospérer et de réussir. Nous avons une ressource dédiée au Conseil exécutif qui travaille sur l'harmonisation de l'Atlantique. Nous avons l'intention de poursuivre nos efforts dans cette direction.

Question 10

Des unités d'exécution des priorités ont été établies pour améliorer les performances en ce qui a trait aux priorités du Nouveau-Brunswick et pour réduire les formalités administratives. Ces unités soutiennent l'innovation et fournissent un mécanisme pour améliorer la coordination et la collaboration entre les ministères. Nous continuerons à identifier et à éliminer les formalités administratives qui résultent des interactions entre organismes gouvernementaux et les entreprises et de collaborer avec nos voisins de l'Atlantique dans l'harmonisation de nos réglementations et opérations.